

- 7) Renforcement continu des capacités des gynécologues obstétriciens par des ateliers locaux et participation à des rencontres internationales ;
- 8) Couverture nationale de la représentativité du CNGOB ;
- 9) Contribution par son expertise à la mise à jour des protocoles, normes, directives et recommandations pour la pratique clinique (RPC) dans le domaine de la santé de la femme et de l'enfant ;
- 10) Promotion de la recherche scientifique dans le domaine de la santé de la femme et du nouveau-né.

#### 4- Conditions d'adhésion

Les dossiers de candidatures (e dossier) des membres titulaires, des membres associés et des membres correspondants doivent comporter :

- Une demande écrite validée par 2 membres titulaires du Collège ;
- un curriculum vitae (CV) ;
- des copies des diplômes et certificats obtenus ;

5

- une preuve de l'inscription au conseil de l'ordre de son pays ;
- Un extrait d'acte de naissance ou tout document tenant lieu ;
- 2 photos d'identité.

Ce dossier est envoyé à l'adresse [info@cngob-bj.org](mailto:info@cngob-bj.org) après remplissage du formulaire en ligne disponible sur le site web du collège [www.cngob-bj.org](http://www.cngob-bj.org)  
La qualité de membre est matérialisée par la possession d'une carte individuelle de membre qui confirme l'appartenance au Collège .

Les frais d'adhésion sont de 15.000 Fcfa et la cotisation annuelle est de 15.000 Fcfa. Ces frais sont payables dans le compte bancaire du CNGOB ou par MTN momo.

Banque Société Générale du Bénin (SGB) :  
**N° 0350 334 230 01 code guichet 01003 clé RIB 45**

MTN momo : \*880\*41\*561987\*Montant#  
(N° marchand 56985047)

**NB** : Prière envoyer un message de notification de paiement aux numéros du secrétariat +229 91016767 et de la trésorerie 97922778

6

#### Siège social :

Centre Hospitalier Universitaire de la Mère et de l'Enfant Lagune (CHU-MEL) de Cotonou, 01 BP 107 Cotonou.

**Tél. : (+229) 91016767,**

Enregistré sous le n°

2016/1535/DEP-LIT/SG/SAG-ASSOC

du 20 juin 2016

IFU 6 2020 1151 6172

**Email : [cngob2014gmail.com](mailto:cngob2014gmail.com),  
[info@cngob-bj.org](mailto:info@cngob-bj.org)**

**Site web : [www.cngob-bj.org](http://www.cngob-bj.org);**

7



Collège National  
des Gynécologues  
Obstétriciens du Bénin

**01 BP 107 Cotonou.**  
**Tél. : (+229) 91016767,**  
**Site web : [www.cngob-bj.org](http://www.cngob-bj.org);**

## 1- Date de création et siège social

Créé en 2014, le collège national des gynécologues obstétriciens du Bénin (CNGOB) est une Société Savante, regroupant les gynécologues obstétriciens exerçant au Bénin et ceux de la diaspora.

Il est dirigé par un bureau exécutif de 9 membres. (Confère les textes statuts et règlement intérieur pour plus de détails).

## 2- But et Objectifs

**But :** promouvoir la Gynécologie et l'Obstétrique pour l'amélioration de la qualité de vie et de la santé de la femme, de l'enfant et de la famille.

**Objectifs :** Pour atteindre ce but, le Collège National des Gynécologues Obstétriciens du Bénin en liaison avec les pouvoirs publics, l'Ordre des médecins, les sociétés savantes et les syndicats légalement reconnus, a plusieurs objectifs dont nous pouvons citer :

- consolider la coopération et la collaboration confraternelle entre tous les gynécologues obstétriciens du Bénin;

- assurer sur le plan technique les activités de formation continue en matière de gynécologie et d'obstétrique et développer l'enseignement post universitaire ;

- élaborer les recommandations pour la Pratique Clinique (RPC) ;

- participer de manière active à la conception des politiques nationales dans le domaine de la gynécologie et de l'obstétrique ;

- définir les normes d'exercice de la profession de gynécologue obstétricien au Bénin en collaboration avec les instances compétentes ;

- œuvrer à la diffusion des informations scientifiques en rapport avec la gynécologie obstétrique, la néonatalogie et toute autre discipline connexe.

## 3- Vision, Mission et axes stratégiques du CNGOB

### ● Vision

A partir du diagnostic institutionnel du CNGOB et le contexte de vulnérabilité ci-dessus exposé, la vision stratégique de l'Association à l'horizon 2026 est dégagée et formulée ainsi qu'il suit :

« En 2030, le Collège National des Gynécologues Obstétriciens du Bénin est une organisation dynamique et innovante qui participe pleinement et activement aux côtés du Ministère de la Santé et des autres partenaires, à l'offre et à la disponibilité permanente dans le domaine de la santé sexuelle, reproductive et droits connexes, de soins de qualité équitables, accessible aux populations de toutes catégories sur toute l'étendue du territoire national ».

### ● Mission du CNGOB

réduire sensiblement les disparités et inégalités observées dans la fourniture des services en gynécologie obstétrique

pour le bien-être socio-sanitaire des populations en République du Bénin.

### ● Axes stratégiques

La vision formulée est structurée autour des Axes ci-après :

- 1) Lutte contre la mortalité maternelle et périnatale ;
- 2) Prévention et prise en charge des morbidités maternelles graves dont les fistules obstétricales ;
- 3) Lutte contre les cancers gynécologiques et mammaires ;
- 4) Prise en charge de l'infertilité et offre des services de la Procréation Médicalement Assistée (PMA) ;
- 5) Promotion de la santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes ;
- 6) Lutte contre les violences faites aux femmes et filles y compris la lutte contre les pratiques néfastes (MGF, mariages précoces, mariages forcés.....) ; (MGF, mariages précoces, mariages forcés.....) ;